



PAR COURRIEL

Québec, le 30 janvier 2025



Numéro de dossier : 2501042-392

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 27 janvier 2025 visant à obtenir copie des documents concernant les aides financières aux télé communautaires québécoises dans le programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires, et ce, pour les années 2023 et 2024.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

L'équipe de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

p. j.